



L'inquiétant mal-être des équipes du STEMO Savoie !

Chambéry, le 16 avril 2025,

Si le CJPM a déjà mis à mal le travail des professionnel.le.s intervenant au niveau de la justice pénale des mineurs, les actualités politiques viennent encore entraver le sens de nos missions. Ainsi, la proposition de loi Attal a été adoptée par le Sénat le 26 mars 2025, faisant craindre aux professionnel.le.s qui se sont mobilisé.e.s massivement sur le territoire, une nouvelle remise en question de leur travail. Un coup de massue pour toutes et tous, dans un contexte où nos collègues sont déjà bien en souffrance ! C'est le cas sur le territoire de La Savoie, où les équipes du STEMO ont pu faire part de leur mal-être.

Dans l'équipe d'Albertville, plusieurs collègues ont déjà demandé à rencontrer le médecin du travail. A Chambéry, certain.e.s l'ont déjà fait, d'autres y songent fortement, afin d'avoir un espace où leur souffrance peut être enfin entendue, et avec l'espoir d'alerter la hiérarchie sur leur mal-être.

Ainsi, nous pouvons relever plusieurs points de crispation au sein des équipes :

- Une absence de confiance entre les équipes et la hiérarchie, dans un sens comme dans l'autre, découlant d'un manque de communication et de compréhension des missions de chacun.
- Un clivage entre les enjeux éducatifs et les enjeux administratifs, menant les professionnel.le.s à ne plus être écoutés dans les projets construits pour les jeunes suivi.e.s, et ce, pour une question de place et de chiffres.

- Une grande souffrance des corps isolés et une absence de sens des demandes hiérarchiques : les ASS et les psychologues se sont vu.e.s demander d'intervenir sur des missions qui incombent normalement aux éducateurs.trices.
- Des MJIE imposées, même lorsque l'agent concerné connaît les usagers personnellement, le mettant en grande souffrance dans l'exercice de la mesure.
- Des professionnel.le.s interchangeables pour certaines missions (notamment en l'absence de l'AA, ou sur les PEAT) et non pour d'autres (notamment en ce qui concerne les congés).
- Des professionnel.le.s qui deviennent de simples exécutants, avec une interférence de la hiérarchie dans les suivis des jeunes.

Ceci n'est qu'une liste non exhaustive de ce qui vient mettre à mal les équipes, provoquant des arrêts-maladie, le refus d'intégration des personnels en détachement ainsi que des départs pour des collègues qui sont en poste depuis longtemps, pour d'autres unité voire pour d'autres administrations.

À Chambéry, nous avons demandé un échange autour de la question des congés le 11 mars 2025, ce sujet venant cristalliser les différentes problématiques au sein de l'unité, privilégiant une rencontre en petit comité afin d'avoir un équilibre entre les deux parties, et avec une personne tierce (la psychologue de l'unité). Les professionnel.le.s se sont vu opposer une fin de non-recevoir, au prétexte que « *ce n'était pas nécessaire d'avoir un nouveau temps d'échange* », et que « *cela faisait perdre du temps à la hiérarchie* ». Ce positionnement rend ainsi impossible toute tentative de communication permettant un apaisement des relations.

De même, le 7 avril 2025, la psychologue de l'unité de Chambéry, a demandé à ce que soit ajouter à l'ordre du jour de la réunion d'unité, la question du mal-être des agents dont elle est le réceptacle. Là encore, elle s'est vue refuser cette demande, au profit d'entretiens individuels qui ne répondent pas aux attentes de l'équipe et qui ne peuvent être efficaces du fait du manque de confiance.

Afin de pouvoir reconstruire un cadre de travail sécurisant et protecteur pour tou.te.s, usager.e.s comme professionnel.le.s, nous sollicitons aujourd’hui sous couvert syndical une audience multilatérale à notre direction territoriale, afin que nos difficultés soient entendues par l’ensemble de la hiérarchie des Savoie et de trouver une issue à nos dysfonctionnements.

Un plan d'**URGENCE** pour la P.J.J

QUAND ON M'**IMPOSE**...



QUAND ON M'**IMPLIQUE**...

